

# Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

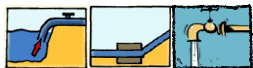
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	5
1.6.2.	Production .....	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	5
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.5.	Autres volumes.....	6
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	7
2.1.	Modalités de tarification .....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance .....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	13
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.	Financement des investissements .....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service .....	15
4.4.	Amortissements .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	16
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	17

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : COGNYS, DENICE, GLEIZE, JARNIOUX, LACENAS, LIERGUES, POUILLY LE MONIAL, RIVOLET, VILLE-SUR-JARNIOUX
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Véolia Eau
- Date de début de contrat : 01/12/20
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/11/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **8 855** habitants au 31/12/2015 (8 760 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 863** abonnés au 31/12/2015 (3 821 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
<b>Total</b>	<b>3 821</b>	<b>3863</b>	<b>0</b>	<b>3 863</b>	<b>1,1%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,96 abonnés/km au 31/12/2015 (21,59 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,29 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,29 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,11 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (93,18 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **0** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 .

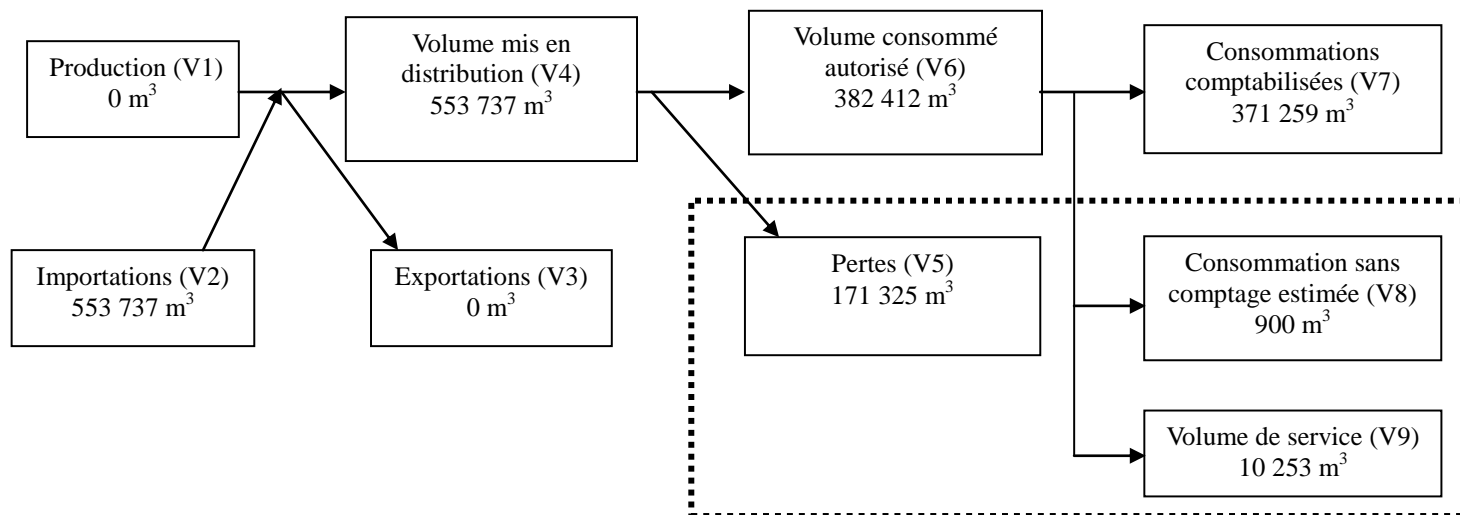
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service public d'eau potable achète 0 m<sup>3</sup> d'eaux brutes pour l'exercice 2015

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.6.2. Production



Le service a 0 station de traitement.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Total d'eaux traitées achetées (V2)	535 309	553 737	3,4%	80

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	356 031	371 259	4,3%
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>356 031</b>	<b>371 259</b>	<b>4,3%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>900</b>	<b>900</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>8 679</b>	<b>10 253</b>	<b>18,1%</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>365 610</b>	<b>382 412</b>	<b>4,6%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 175,89 kilomètres au 31/12/2015 (176,98 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2016	Montant Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/2016	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>115,58</b>	<b>115,28</b>	<b>-0,26%</b>
Abonnement			33,98	33,92	-0,18%
Consommation	120	0,6780	81,60	81,36	-0,29%
<b>Part syndicale</b>			<b>184,80</b>	<b>184,80</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	1,3400	160,80	160,80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0781	9,37	9,37	0,00%
<b>Organismes publics</b>			<b>34,80</b>	<b>34,80</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>344,55</b>	<b>344,25</b>	<b>-0,09%</b>
TVA			18,95	18,93	-0,11%
<b>Total TTC</b>			<b>363,50</b>	<b>363,18</b>	<b>-0,09%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>3,03</b>	<b>3,03</b>	<b>0,00%</b>

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Pour les communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Rivolet :

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>309,75</b>	<b>309,45</b>	<b>-0,10%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>115,58</b>	<b>115,28</b>	<b>-0,26%</b>
Abonnement			33,98	33,92	-0,18%
Consommation	120	0,6780	81,60	81,36	-0,29%
<b>Part syndicale</b>			<b>184,80</b>	<b>184,80</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	1,3400	160,80	160,80	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0781</b>	<b>9,37</b>	<b>9,37</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>267,85</b>	<b>270,23</b>	<b>0,89%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>125,25</b>	<b>127,63</b>	<b>1,90%</b>
Abonnement			44,06	44,39	0,75%
Consommation	120	0,6937	81,19	83,24	2,52%
<b>Part syndicale</b>			<b>142,60</b>	<b>142,60</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			55,00	55,00	0,00%
Consommation	120	0,7300	87,60	87,60	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>101,00</b>	<b>101,88</b>	<b>0,87%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			47,60	47,88	0,59%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>678,60</b>	<b>681,56</b>	<b>0,44%</b>

Pour la commune de Gleizé :

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>309,75</b>	<b>309,45</b>	<b>-0,10%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>115,58</b>	<b>115,28</b>	<b>-0,26%</b>
Abonnement			33,98	33,92	-0,18%
Consommation	120	0,6780	81,60	81,36	-0,29%
<b>Part syndicale</b>			<b>184,80</b>	<b>184,80</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	1,3400	160,80	160,80	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0781</b>	<b>9,37</b>	<b>9,37</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>232,71</b>	<b>239,62</b>	<b>2,97%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>132,10</b>	<b>133,98</b>	<b>1,42%</b>
Abonnement			39,62	40,18	1,41%
Consommation	120	0,7817	92,48	93,80	1,43%
<b>Part communale</b>			<b>100,61</b>	<b>105,64</b>	<b>5,00%</b>
Consommation	120	0,8803	100,61	105,64	5,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>97,48</b>	<b>98,82</b>	<b>1,37%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			44,08	44,82	1,68%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>639,94</b>	<b>647,89</b>	<b>1,24%</b>

Pour les communes de Jarnioux, Liergues :



	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>309,75</b>	<b>309,45</b>	<b>-0,10%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>115,58</b>	<b>115,28</b>	<b>-0,26%</b>
Abonnement			33,98	33,92	-0,18%
Consommation	120	0,6780	81,60	81,36	-0,29%
<b>Part syndicale</b>			<b>184,80</b>	<b>184,80</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	1,3400	160,80	160,80	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0781</b>	<b>9,37</b>	<b>9,37</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>245,80</b>	<b>249,94</b>	<b>1,68%</b>
<b>Part autre(s) délégataire(s)</b>			<b>46,54</b>	<b>50,68</b>	<b>8,90%</b>
Abonnement			15,84	16,00	1,01%
Consommation	120	0,2890	30,70	34,68	12,96%
<b>Part syndicale</b>			<b>199,26</b>	<b>199,26</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			26,46	26,46	0,00%
Consommation	120	1,4400	172,80	172,80	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>98,79</b>	<b>99,85</b>	<b>1,07%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			45,39	45,85	1,01%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>654,34</b>	<b>659,24</b>	<b>0,75%</b>

### 2.3. Recettes



Le tableau suivant la synthèse des produits et recettes :

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
<b>Recettes liées à la facturation du service</b>	<b>370 253</b>	<b>381 764</b>	<b>3,11 %</b>
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>368 643</i>	<i>368 348</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>1 610</i>	<i>13 415</i>	
<b>Exploitation du service</b>	<b>370 253</b>	<b>381 764</b>	<b>3,11 %</b>
<b>Produits : part de la collectivité contractante</b>	<b>563 753</b>	<b>578 517</b>	<b>2,62 %</b>
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>561 096</i>	<i>552 282</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>2 657</i>	<i>26 235</i>	
<b>Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)</b>	<b>27 553</b>	<b>28 332</b>	<b>2,83 %</b>
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>27 399</i>	<i>26 802</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>154</i>	<i>1 529</i>	
<b>Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)</b>	<b>98 479</b>	<b>105 082</b>	<b>6,70 %</b>
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>97 932</i>	<i>99 176</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>547</i>	<i>5 906</i>	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>689 785</b>	<b>711 931</b>	<b>3,21 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>40 599</b>	<b>37 835</b>	<b>-6,81 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>25 384</b>	<b>29 544</b>	<b>16,39 %</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	26	1	23	0
Paramètres physico-chimiques	26	0	23	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	96,2%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

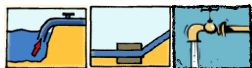
	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,14%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	50%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	68,3 %	69,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	5,66	5,96
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66,5 %	67 %

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m<sup>3</sup>/j/km (2,8 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 2,7 m<sup>3</sup>/j/km (2,6 en 2014).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	2,3	1,2	1,1	1,1	2,2

Au cours des 5 dernières années, 8,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,9% (0,67 en 2014).

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (60% en 2014).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	3825	3858
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.08%	0.13%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	416 000

### 4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	137 118.58	124 055.5
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	71.73

#### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude
Etude schéma directeur eau potable

#### 4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation
Mise en place de poste de chloration sur le réseau d'eau potable	2016



## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 760	8 855
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,03	3,03
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,2%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,3%	69,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,8	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,6	2,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67%	0,9%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0005	0,0004